



N°139

CIRCULAIRE CAOUTCHOUC Le 06 octobre 2016

Forfaits jours :

**La chambre patronale se moque des salariés
et des Organisations Syndicales.**

Le mardi 4 octobre, nous étions conviés à négocier un accord sur les conventions individuelles de forfait en jours sur l'année pour les ingénieurs et cadres.

Cette réunion s'est vite transformée en fiasco à cause de l'état d'esprit de la chambre patronale et surtout son porte-parole.

En début de réunion, notre délégation (ainsi que les 5 autres Organisations Syndicales) demandait au SNCP et à UCAPLAST, si l'article 17 de cet accord :

« Article 17

Portée de l'accord

Les dispositions du présent accord ne sont pas impératives ou normatives à l'égard des accords collectifs d'entreprise ou d'établissement relatifs aux conventions individuelles de forfait en jours sur l'année. **Elles sont seulement supplétives**, c'est-à-dire qu'elles ne s'appliquent qu'aux entreprises ou établissements qui souhaiteraient mettre en place des conventions individuelles de forfait en jours sur l'année sans conclure un accord collectif d'entreprise ou d'établissement. En pareille hypothèse, les entreprises ou établissements qui appliquent le présent accord doivent en respecter l'ensemble des dispositions.

Toutefois, les parties signataires incitent les entreprises ou établissements qui ont déjà conclu ou qui conclurait un accord collectif à leur niveau à s'inspirer du présent accord» était maintenu.



ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>



En effet, nous ne souhaitons pas que cet éventuel accord puisse être détourné par les entreprises et transformé en accord d'esclavage comme on aurait pu en voir au début du XIX^{ème} siècle.

Le porte-parole des entreprises, après avoir essayé de détourner notre question par des explications n'ayant «ni queue, ni tête », et en essayant de nous imposer l'étude de ce projet d'accord, nous posa la question qui tue : « *vous voulez un accord normatif, donc si une entreprise ayant déjà négocié un accord à 207 jours par exemple doit revenir en arrière et s'aligner sur notre projet à 215 jours/an ?* »

Si ça ce n'est pas prendre les gens pour des « imbéciles » (nous modérons nos propos pour ne pas heurter la sensibilité de certains), et nous avons donc décidé (toutes les Organisations Syndicales) de quitter la salle de réunion.

Même si nous ne sommes aucunement disposés à contracter ce genre d'accord, nous ne pouvons pas laisser les éventuels signataires d'autoriser à « empirer » celui-ci par des entreprises sans scrupule car il est déjà en dessous de tout avec notamment :

1. Demander aux salariés de travailler jusqu'à 226 jours par an,
2. D'avoir 13 heures d'amplitude par jour (si le salarié habite près de l'entreprise et que l'employeur lui autorise une pause déjeuner de 30 minutes nous vous laissons faire le calcul),
3. Demander aux salariés qui ont travaillé 226 jours de mettre leurs repos non pris (samedi, dimanche voire pourquoi pas les jours fériés) dans un CET qui servira à minimiser l'impact des périodes de chômage technique.
4. etc...

C'est pour toutes ces raisons, et surtout l'état d'esprit de cette chambre patronale du Caoutchouc et surtout de son porte parole qui n'a aucune envie de contracter quoi que ce soit, mis à part des accords au rabais qui ne vont que dans un sens, celui des patrons ...que **Force Ouvrière** ne signera pas de telles ignominies.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>